

**DÉCLARATION COMMUNE**  
**PORTANT SUR LA COOPÉRATION**  
**ENTRE**  
**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ET**

**L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE MOSCOU**

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de Moscou, ci-après appelées « Parties », exprimant le souhait de développer leurs relations bilatérales et rappelant le rôle prépondérant des liens de partenariat établis depuis de nombreuses années entre Moscou et Montréal, expriment le désir d'accroître la collaboration entre les milieux économique, culturel et éducatif québécois et moscovites, de favoriser la mise en commun de ressources et d'encourager l'échange des personnes et des connaissances.

Les Parties expriment leur intention de procéder à l'échange d'expériences et d'informations dans les domaines de la production industrielle, de l'éducation, de la science, de la planification et du développement territorial, des transports en commun, de l'écologie, de la gestion des déchets ainsi que de l'exploitation des systèmes économiques dans des conditions hivernales. Les Parties expriment également l'intention d'élargir la coopération aux domaines de la culture, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel, des politiques relatives à la jeunesse, ainsi qu'aux domaines social, du sport et du tourisme.

Les Parties encouragent aussi l'établissement de liens directs entre les instances décisionnelles des régions et des arrondissements administratifs de la ville de Moscou et les villes et municipalités du Québec.

Pour atteindre ces objectifs, les Parties mettent en œuvre tous les moyens de coopération qu'elles jugeront appropriés, en privilégiant les actions et les projets favorisant le rapprochement entre les citoyens du Québec et de la ville de Moscou, l'approfondissement de la connaissance réciproque et l'établissement de contacts personnels.

Afin de concrétiser la coopération entre Québec et Moscou, les Parties expriment l'intention de mettre sur pied une Commission mixte permanente « Moscou-Québec ». Les membres de la Commission se réunissent une fois tous les deux ans, à Québec et à Moscou, afin :

- d'approuver les activités et les projets à réaliser dans le cadre d'un programme de coopération et d'établir les modalités de leur réalisation de même que les ressources requises pour en assurer la mise en œuvre efficace;

- d'examiner, à la lumière d'une évaluation conjointe annuelle, l'état de réalisation des activités et des projets entrepris dans le cadre du programme de coopération et de procéder, le cas échéant, aux ajustements requis; et
- d'étudier, le cas échéant, toute autre question relative à la mise en œuvre du programme de coopération.

Les Parties estiment que cette coopération peut se réaliser sur la base de programmes de collaboration à court terme ou d'ententes portant sur divers projets d'intérêt mutuel.

La coordination de la coopération est confiée au ministère des Relations internationales du Québec ainsi qu'au département des Relations économiques extérieures et des Relations internationales de la ville de Moscou.

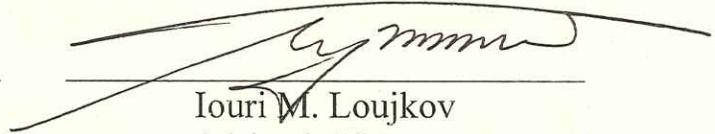
Les sources et formes de financement de la coopération sont établies après entente entre les Parties.

Les Parties expriment que la coopération projetée entre le Québec et la ville de Moscou apportera des bénéfices économiques et sociaux importants pour leurs populations.

Fait à Moscou, le 8 décembre 2009, en deux versions, l'une en français et l'autre en russe.



Jean Charest  
Premier ministre du Québec



Iouri M. Loujkov  
Maire de Moscou